

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

Résolutions adoptées à la 67^e séance
(extraordinaire)
tenue 24 septembre 2012

Date d'adoption du procès-verbal :
le 9 octobre 2012

E-67-2 COMITÉ DE DISCIPLINE – PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE
17.04

Le Comité exécutif

- 1) prend acte de la volonté de l'Assemblée universitaire du 17 septembre 2012 de former un comité en vue d'étudier la **proposition de modification de l'article 17.04 au Comité de discipline**, afin d'en faire l'analyse et soumettre une recommandation éventuellement;
- 2) recommande au Conseil d'établir une date d'échéance auprès de l'Assemblée universitaire, fixée au 16 novembre 2012, de façon à obtenir les réactions du comité chargé de se pencher et d'analyser la proposition de modification de l'article 17.04 au Comité de discipline;
- 3) propose au Conseil un projet de lettre adressée à l'Assemblée universitaire en lien avec les points 1 et 2 de la présente.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot